



Communiqué de Presse de la Municipalité de Renens

Renens, le 22 juin 2015

Demande de crédit cadre pour les travaux de réfection de revêtement routier phonique, conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB)

La Municipalité de la Ville de Renens soumet à l'approbation du Conseil communal la demande de crédit cadre d'un montant de CHF 4'600'000.- TTC pour les travaux de réfection de revêtement routier phonique, conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). La Confédération ainsi que le Canton contribueront financièrement à la mise en œuvre de ces mesures d'assainissement.

La lutte contre le bruit en Suisse vise à protéger la population des nuisances sonores de façon à ce qu'elle ne soit pas gênée de manière sensible dans son bien-être. Depuis l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) le 1er avril 1987, les propriétaires des routes ont l'obligation légale d'assainir les tronçons routiers causant des nuisances sonores excessives. A certaines conditions (liées au type de mesures utilisées) et jusqu'en 2018, la Confédération contribuera financièrement à la mise en œuvre des mesures d'assainissement. Il est donc nécessaire de planifier un maximum de travaux d'ici là, en coordination avec les nombreux chantiers qui vont débiter à Renens.

Suite à la levée du moratoire sur le subventionnement des routes cantonales en traversée de localité, le Canton apportera lui-aussi un soutien financier aux communes pour les travaux concernés.

Pour évaluer et limiter la pollution sonore, la législation sur la protection contre le bruit prévoit des valeurs limites d'exposition pour différents types de bruit. Après une étude réalisée sur 784 bâtiments et l'élaboration d'un rapport d'assainissement, 19 tronçons routiers de Renens ont été identifiés comme nécessitant des travaux de réfection (représentant environ 12 kilomètres de chaussée). Sur cette base, un plan d'intervention a été réalisé pour profiter des synergies d'autres chantiers d'ores et déjà prévus sur le territoire communal, afin de ne plus revenir après coup sur un tronçon refait.

Le plan d'assainissement du bruit routier doit préalablement être validé par le Conseil d'Etat. Il sera remis cette année au Canton pour validation, avec un retour de leur part courant 2016. Ce n'est qu'au terme de cette validation que les subventions pourront être demandées. La Municipalité demande ainsi au Conseil communal l'octroi d'un crédit-cadre limité à la durée des subventionnements fédéraux (le 31 mars 2018, délai fixé pour l'assainissement de ces routes). Il est destiné à engager des dépenses en fonction de l'avancement des projets de réfection. Les subventions fédérale et cantonale sont estimées à CHF 622'000.- TTC.

L'assainissement du bruit phonique permettra de se mettre en conformité vis à vis de la loi sur la protection de bruit. Ces travaux permettront également d'assainir les revêtements routiers dans un état de dégradation avancé tout en profitant de subventions importantes. De plus, la baisse des nuisances sonores offrira une qualité de vie meilleure aux habitants et visiteurs de Renens, au profit d'un cadre de vie plus agréable.

Renseignements :

Tinetta Maystre, Conseillère municipale, Direction Urbanisme et Travaux - 076 407 33 81